



# Bureaux de vote: mesures préventives Covid-19



En ce jour du mardi 10 mars 2020, aucun cas de Covid-19 n'a été mentionné sur notre commune de Brax.

Nous ne souhaitons pas contribuer à une inquiétude générale grandissante, néanmoins, via une circulaire du Ministère de l'intérieur en date du 10 mars 2020, le ministre a diffusé "**des recommandations relatives à l'organisation physique des bureaux de vote**" que nous tâcherons d'appliquer dans la mesure du possible.

**Ce dimanche 15 mars 2020 se tiendra le premier tour des élections municipales, à cet effet, nous prévoyons de mettre en place des mesures de prévention :**

- mise à disposition de gel hydroalcoolique,
- lingette désinfectante pour l'ensemble du matériel électoral,
- si nécessaire les assesseurs réguleront le flux afin d'éviter une affluence trop importante dans la salle tout en prenant en compte l'accueil des personnes à mobilité réduite et la météo.

**De plus, pour vous rendre dans les bureaux de vote dans les meilleures conditions, nous vous préconisons les conseils suivants :**

- dans la mesure du possible, venir durant les périodes creuses soit entre 9 heures et 11 heures, puis entre 12 heures 30 et 16 heures 30,
- de venir avec votre propre stylo, noir de préférence, pour émarger.

**Nous nous fixons comme priorité de contribuer à la sécurité sanitaire et surtout permettre aux électeurs de se rendre aux urnes sereinement.**

**François LÉPINEUX, Maire de Brax**